



Passer de cdi à titulaire

Par **Rehane**, le **27/09/2015** à **20:27**

Bonsoir,

Actuellement en cdi à 16 h/semaine depuis la loi de mars 2012, comment est-ce possible que je ne sois toujours pas titulaire avec un minimum de 24 h semaine et que d'autres sont passés stagiaire puis titulaires 3 ans après moi, à temps plein, est-ce vraiment légal ?

Par **moisse**, le **28/09/2015** à **10:36**

Bonjour,

La règle des 24 h ne concerne pas les salariés du secteur public.

Pour le reste, c'est à dire la titularisation comme fonctionnaire territorial, je ne suis pas compétent.